

Digne-les-Bains, le jeudi 19 juin 2014



Association Départementale de
Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte

Rapport d'activité

2013

13 bd Victor Hugo

04000 DIGNE LES BAINS

Téléphone : 04 92 36 71 71

Télécopie : 04 92 36 71 70

Email : siege@adsea04.fr

Rapport moral

de la Présidente

Mesdames, Messieurs, Partenaires et Financeurs, Salariés, Administratrices, Administrateurs,

Voici revenu le temps des Assemblées Générales associatives avec l'inévitable retour sur l'année écoulée, en passant par la rétrospective des actions réalisées et le bilan global de la vie associative pendant les 12 mois 2013.

Je vais aborder le rapport moral par les situations graves et regrettables que l'association a eu à gérer, graves parce que touchant des personnes salariées et pouvant avoir des conséquences dans les cas exposés. Je dois dire qu'une première situation a été très difficile à traiter et bien que tous les administrateurs aient pris une décision consensuelle, ce ne fut pas de gaîté de cœur ! D'ailleurs, après un jugement qui donne raison à l'association, la personne concernée vient de faire appel. Toute l'année 2013 a été alourdie par ce problème et l'appel va prolonger l'affaire.

Un autre souci nous a préoccupés mais ce n'est pas dans le même registre que le cas précédent puisqu'il s'agit du devenir de la résidence sociale de Digne-les-Bains, ouverte aux jeunes adultes travaillant ou en stage sur la ville.

En effet, l'ADSEA 04, sollicitée par divers financeurs dont l'Etat, assurait l'accompagnement social de ces jeunes par la mise à disposition d'une éducatrice, depuis plusieurs années. Cette fonction d'encadrement était appréciée par les jeunes, par la mairie qui voyait là l'assurance d'un quartier calme. Malheureusement, « crise oblige », les subventions ont été peu à peu très restreintes et, dès 2011 nous avons tiré les sonnettes d'alarme car il était évident que nous ne pourrions pas assurer, seuls, le financement du poste.

Nous avons rencontré les partenaires concernés à plusieurs reprises, tous reconnaissent le bien-fondé de cette action très sociale mais ne pouvaient pas poursuivre les financements. Nous avons donc dû annoncer plusieurs mois à l'avance que l'ADSEA04 était dans l'obligation de se retirer en juillet 2013.

C'est avec beaucoup de regret que nous avons cessé cette action d'autant qu'actuellement rien n'a remplacé cet accompagnement. Il est à craindre que ces jeunes pâtissent fortement de cette carence, le lien social s'effrite, la porte est ouverte à toutes bêtises possibles surtout pour les plus fragiles. Nous avons dû évidemment gérer le sort de la personne qui était en poste.

Je terminerai cette sombre chronique par la situation de l'ATPE à Manosque où d'un côté, beaucoup d'enfants et leur famille sont en demande mais par ailleurs nous subissons une baisse du nombre de bénévoles ce qui amène toutefois certains d'entre eux à aider plusieurs enfants. De plus, les contrats aidés des deux personnes coordinatrices animatrices sont achevés et ne sont pas renouvelables. Actuellement l'une des deux est en arrêt maladie. Nous espérons pouvoir bénéficier des compétences d'un jeune en service civique à la rentrée 2014. Je ne m'étends pas plus car un bénévole pourra vous dresser un meilleur portrait de l'ATPE et répondre à vos éventuelles questions.

En 2013, nous avons eu malgré tout, des satisfactions, notre habilitation justice, dont le renouvellement était bloqué, devrait maintenant être validée puisque tous les locaux dans les différentes communes ont été visités par les commissions de sécurités et les travaux nécessaires ont été réalisés au cours de 2013.

Par ailleurs, les lieux accueillant du public doivent être aménagés pour permettre aux personnes à mobilité réduite d'accéder partout. Ces exigences légitimes nous ont conduites à décider une recherche d'immeuble à acheter à Digne-les-Bains. L'Association est actuellement locataire, être

Siège social : 13 bd Victor Hugo - 04000 DIGNE LES BAINS

Téléphone : 04 92 36 71 71 - Télécopie : 04 92 36 71 70 - Email : siege@adsea04.fr

propriétaire serait plus judicieux, et bien entendu les travaux nécessaires à la mobilité pour tous, seraient réalisés. En 2013, nous avons visité plusieurs bâtiments ; l'ancien CMS nous avait intéressés mais l'offre que nous avons présentée au Conseil Général n'a pas été retenue. C'est la raison pour laquelle, nous poursuivons les recherches en centre-ville.

Je tiens, à cette occasion, à remercier les administrateurs qui participent à ces recherches, visites...

Je remercie aussi notre Directeur, Monsieur SCANO, de son dynamisme à entreprendre et à sa capacité à réagir très vite tout en étant prudent en toute circonstance.

En 2013, l'évaluation interne s'est achevée, il restera cette année le travail nécessaire pour finaliser le projet associatif, des dispositions ont été prises en vue de cet objectif.

Fin 2013, à l'appel de la Région, nous avons répondu positivement à l'offre de prendre en charge quatre jeunes destinés à être médiateurs près des lycées (deux à Digne-les-Bains, deux à Manosque). La convention a été signée en décembre dernier.

Par ailleurs, considérant la faiblesse de notre communication tant interne qu'externe, l'idée de réaliser, enfin, un mini journal dans un premier temps au sein de la structure, a percé. La sortie est toute récente car l'accouchement a été long !

Je pense que notre Bureau est toujours dynamique, quelques entrées nouvelles ont enrichi les débats tout en gardant le fil des valeurs sur laquelle l'association s'est construite.

Les rencontres avec le Conseil Général ont été régulières et permettent de faire des points qui facilitent la compréhension entre nous dans le cadre d'une confiance mutuelle.

Je remercie tout le personnel du siège et leurs collègues des différents services pour le bon travail qu'ils maîtrisent bien. Je tiens particulièrement à mettre l'accent sur les bénévoles de l'ATPE qui ne ménagent pas leur peine à l'égard des jeunes qu'ils soutiennent. J'inclus Madame Catherine MAURIN qui fait un gros travail de coordination avec les parents.

Enfin nous remercions notre doyen fondateur de l'association, de participer aux réunions de bureau, il nous apporte toujours de sages et pertinentes remarques.

En conclusion, il me semble que malgré les difficultés réelles, que nous avons ressenties, l'année 2013 s'est terminée avec des frémissements d'améliorations, dans tous les cas, je tiens à ce que nous poursuivions et amplifions en 2014 les signaux positifs.

Madeleine de Frémont
Présidente ADSEA 04

Rapport du

Directeur d'Association

Je commencerai ce rapport d'activité en m'appuyant sur le rapport moral de Madame la Présidente, en confirmant que cette année 2013 fut une année forte en événements pour tous les services même si nous nous serions bien passés de certains d'entre eux.

Le CA et le bureau ont été fortement sollicités pour accompagner nos réflexions techniques mais aussi trancher les litiges et décider des orientations à adopter.

Notre association est vivante, je peux en témoigner et apprécier la présence, le soutien mais également le cadre que nous apportent les administrateurs.

L'engagement de nos bénévoles se manifeste également auprès de l'ATPE. Dans ce service plus de 35 personnes accompagnent tout au long de l'année sur leur temps libre près de 150 enfants. Nous pourrions entendre ce soir le témoignage de l'un d'entre eux. Pour mémoire ? je vous rappelle que le premier ministre a choisi l'engagement associatif comme grande cause nationale 2014, notre CA en est un bon exemple !!!

Avant que nous vous présentions succinctement cette année, les rapports d'activités de chacun des services, je souhaite à mon tour vous faire part de quelques éléments qui me semblent importants. Cette tribune est pour moi l'occasion de vous faire un retour plus que subjectif de cette année écoulée.

Je voudrais et ce n'est pas une formalité, remercier toutes les équipes de l'ADSEA :

Le service administratif tout d'abord, les secrétaires et les comptables. Ils accompagnent l'activité des services et gèrent au quotidien toutes les démarches réglementaires et budgétaires qui jalonnent les diverses actions éducatives dont nous avons la charge.

Je veux saluer leur professionnalisme, leur disponibilité et leur capacité d'adaptation au changement.

Cette année 2013 fut riche en modification d'organisation : installation de nouveaux progiciels, animation de notre site internet, rationalisation et mise en concurrence de nos fournisseurs, réorganisation du service, arrivée de nouveaux salariés etc.

Merci également à l'équipe de cadres.

Les chefs de service éducatif : « l'expérimenté » et « les nouveaux » qui se sont relayés cette année. Merci pour votre loyauté, votre franchise et votre grande disponibilité au service des équipes, des partenaires mais également des usagers.

La conseillère technique qui accompagne nos réflexions et démarches administratives, d'avis techniques éclairés qui sont toujours prudents et souvent entendus.

Merci à toutes les équipes éducatives. Ils ont encore en 2013 accompagné un nombre important d'usagers et ont su faire preuve d'engagement. C'est sur ce point que je souhaite attirer votre attention cette année.

Jean François GASPAR¹, sociologue, classe les travailleurs sociaux en trois groupes :

- « les cliniques » : ceux qui s'appuient sur un savoir psychosocial partagé avec les psychologues et psychiatres,
- «les militants» qui fondent leur action sur la politisation des problèmes sociaux,
- «les normatifs» qui exercent un métier et appliquent une réglementation qu'ils ne souhaitent pas discuter.

À l'ADSEA 04, nous avons des professionnels diplômés, compétents et disponibles. C'est le fruit d'un choix associatif, d'une politique de recrutement s'appuyant sur des possibilités budgétaires que je qualifierais de satisfaisantes, parce que nous savons les défendre et argumenter leur nécessité, mais nous avons aussi **des professionnels engagés**.

En ce sens je me permets d'interroger la classification sociologique précédemment décrite. Je peux témoigner au quotidien de la pratique des travailleurs sociaux de l'ADSEA 04. Ils appuient leur action sur une clinique de l'accompagnement riche de compétences acquises par leurs formations professionnelles initiales mais aussi des formations complémentaires effectuées tout au long de leurs parcours professionnels. Ils sont militants dans leur motivation à espérer le changement et normatifs par leur conscience d'être un acteur d'un système d'action sociale normé. Mais ils sont engagés ...

Cet engagement transcende l'obligation professionnelle, il se nourrit dans le désir, la volonté, la certitude que nous pouvons faire évoluer les situations que nous accompagnons. Cet engagement puise son énergie dans des collectifs bienveillants et stimulants que sont les équipes éducatives.

Cet engagement s'abreuve aussi dans le flot de nos colères et de nos révoltes face aux difficultés de nos usagers citoyens confrontés aux difficultés de la vie mais également aux méandres procédurales de nos organisations censées les soutenir.

Cette notion d'usager citoyen je l'emploie ici non pas pour rappeler que depuis 2002 l'usager citoyen a des droits, mais plutôt que derrière nos dossiers, nos suivis, nos prix de journée, il y a un de nos pairs. Un membre de notre société, momentanément en souffrance. C'est notre objet associatif (depuis 1967 bien avant 2002) d'accompagner cette souffrance avant que ce ne soit notre mission dévolue par des accords conventionnels avec nos financeurs.

Cette notion d'engagement, je voulais l'affirmer aujourd'hui comme un élément constitutif de notre éthique, de notre projet associatif et rappeler que nous avons également débuté l'année 2014 par une journée de réflexion associative sur les valeurs portant cet engagement.

¹ Jean François GASPAR, *Tenir ! Les raisons d'être des travailleurs sociaux*, Paris, La Découverte, Coll. « Enquête de terrain », 2012

À l'aube de ce que certains appelle un bouleversement, une révolution des organisations territoriales, je pense que les associations peuvent être sereines. Tout d'abord parce que l'histoire n'est qu'un éternel recommencement, rappelez-vous avant la décentralisation ! Mais surtout parce que, quel que soit le niveau territorial qui sera choisi comme le plus efficient, nous serons toujours au bout de la chaîne avec notre engagement. Pour un travailleur social, un salarié d'une association ce n'est pas celui qui décide qui motive notre action mais celui qui en bénéficie. Ce pair qui a besoin, un temps, d'un autre membre de la société, formé pour l'accompagner dans ces difficultés.

Je ne voudrais pas faire ici preuve de démagogie, les cadres organisationnels sont indispensables à la coordination sur le terrain de ces actions et il faut des pilotes même aux équipages motivés. Mais sans équipage motivé ...

Alors ce soir le conseil d'administration a décidé d'aborder différemment notre assemblée générale. Après une première partie formelle où on vous demandera d'approuver les comptes et d'élire les membres à renouveler, nous vous proposerons des morceaux de vie de nos services. Ces focus seront à l'image des équipes, engagés ! Vous disposerez bien entendu sous format papier ou en téléchargement, dès demain sur notre site internet, de tous les rapports détaillés comme nous le faisons chaque année.

Je vous remercie de votre attention.

Damien SCANO
Directeur d'Association

A.T.P.E.

I – L'EQUIPE ATPE :

- Une animatrice adjointe à trois quart temps,
- Trente-huit bénévoles qui effectuent un minimum d'une ou deux heures par semaine et par enfant.

II – LES SECTEURS D'INTERVENTION :

L'activité s'est déroulée à Manosque et quelques communes proches.

III – LE CADRE D'INTERVENTION :

En agissant dans le cadre "Une Heure Pour un Enfant", l'intervenant devient membre bénévole de l'ADSEA 04 et doit, dans le respect de la neutralité philosophique, religieuse et politique, s'abstenir de toute forme de discrimination.

La famille bénéficie d'une intervention à domicile ou dans nos locaux, sans contrepartie financière. Elle s'engage à respecter les règles de fonctionnement établies mutuellement (signature d'un contrat moral).

IV – LES OBJECTIFS :

L'ensemble des actions de l'ATPE est destiné en priorité aux enfants issus de milieux défavorisés, et par extension à leur famille, dans le suivi de la scolarité.

Objectifs généraux :

Les salariés et les bénévoles contribuent :

- au développement personnel de l'enfant,
- à sa valorisation,
- à sa socialisation,
- à la responsabilisation de la famille.

Objectifs spécifiques :

- Créer les conditions favorables à l'acquisition des savoirs (organisation, méthodologie...),
- Travailler sur les apprentissages,
- Conduire à un minimum d'autonomie,
- Favoriser la communication au sein de la famille.

V – LES BENEVOLES :

La tâche de l'accompagnateur exige une compétence fondée sur l'expérience et notamment une bonne connaissance de l'environnement social et culturel.

Son intervention est définie dans le cadre de la charte de l'accompagnement scolaire à laquelle il adhère. Il ne se limite pas à une aide aux devoirs et à des méthodes mais à une réflexion sur les outils propres à chacun.

Mais son rôle ne se limite pas à cela.

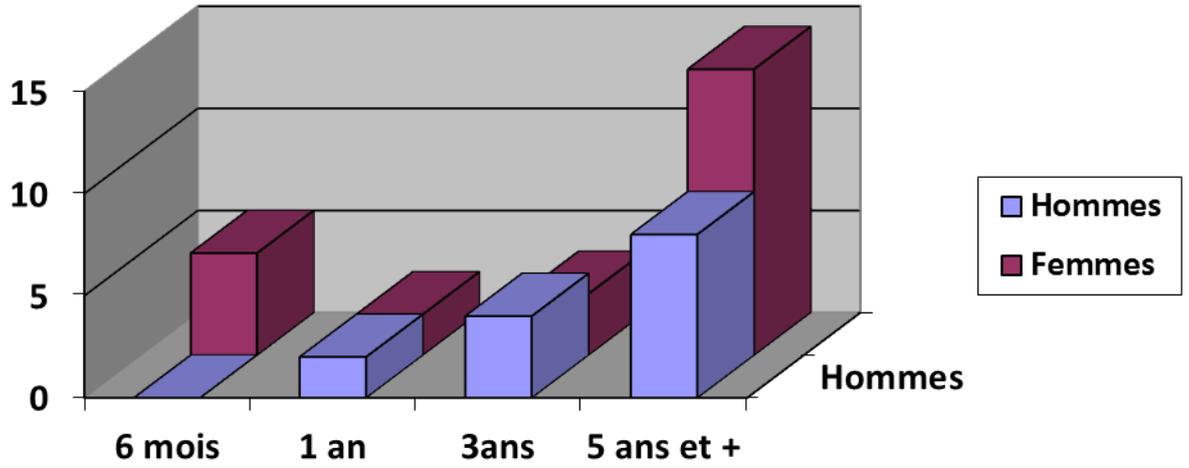
Il peut être la personne ressource qui favorisera la réconciliation des enfants avec la réussite scolaire et sociale.

Par ailleurs, l'association lui apporte le cadre et la structure dont il a besoin afin qu'il ne s'isole pas avec la problématique d'une famille. Nous lui donnons les moyens de s'exprimer, de relativiser et de travailler avec nous sur des objectifs définis.

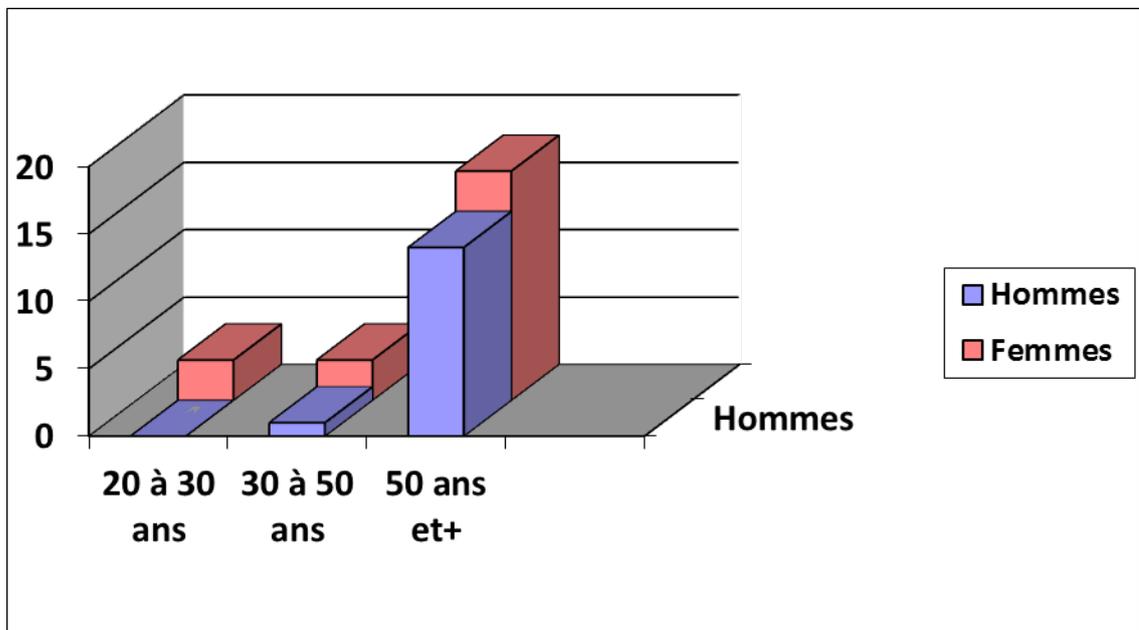
Son action n'a de sens que si elle est porteuse de perspectives de "réussite" et si elle permet d'avoir un autre regard sur le parcours scolaire de l'enfant.

Enfin, le bénévole ne manque pas d'associer les parents dans la scolarité de leur enfant, de construire avec eux un projet dans lequel ils seront acteurs et pas seulement destinataires.

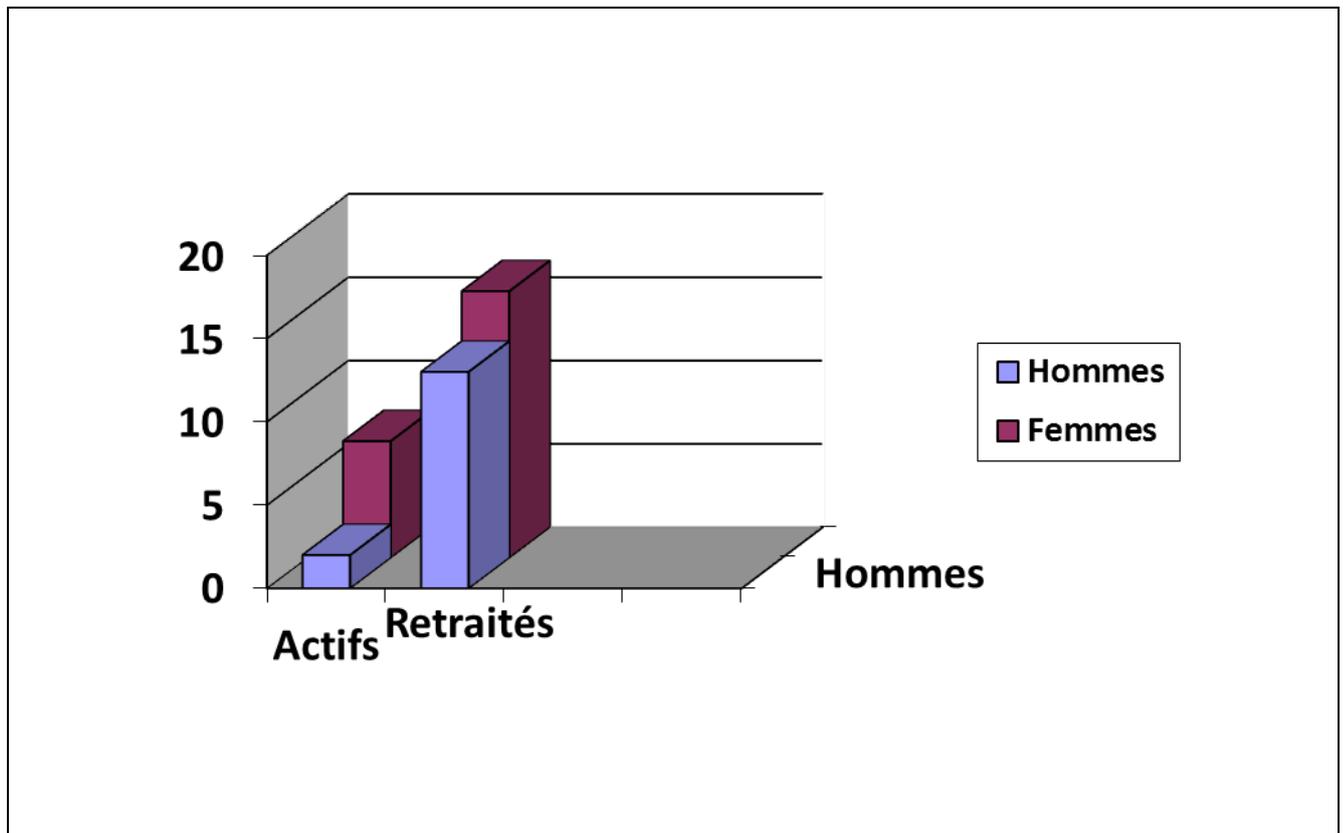
**ANCIENNETE DES 38
BENEVOLES**



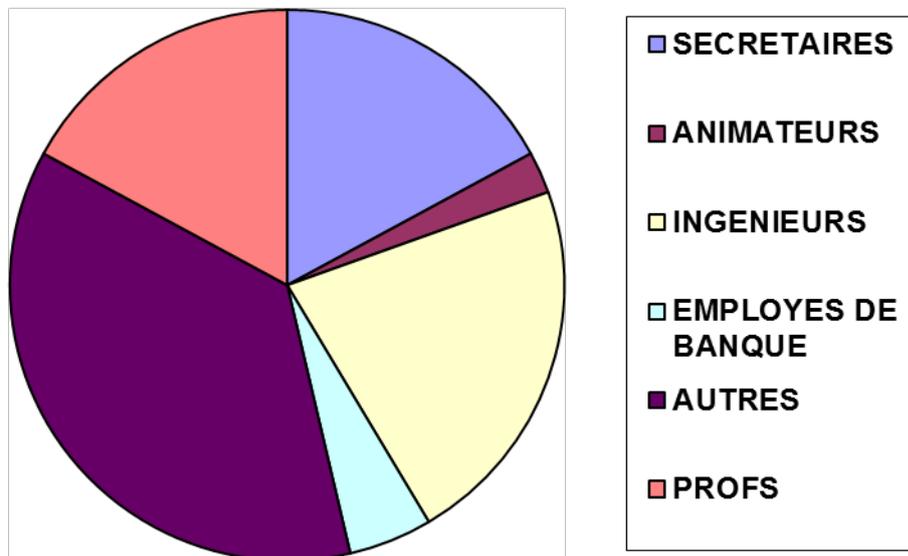
MOYENNE D'AGES



SITUATIONS



PROFESSIONS



VI – LE PUBLIC :

Nos interventions concernent entre autres :

- les familles récemment immigrées dont les enfants sont les plus fragilisés à cause des différences de culture et de langue,
- les enfants d'autres types de familles qui rencontrent des difficultés sur le plan de l'emploi et dont le chômage prolongé entraîne un processus de désocialisation,
- les enfants dont les deux parents travaillent,
- les familles monoparentales très isolées dans leur problématique.

Majoritairement, ces foyers vivent dans des conditions précaires compte tenu du faible nombre d'actifs.

Cette action s'adresse donc à une population vivant dans des conditions peu propices à l'apprentissage scolaire et donc menacée de rupture avec l'école ou s'inscrivant dans une marginalisation sociale pour certains.

Des situations autres (moins aiguës) font l'objet de toute notre attention, surtout lorsqu'il y a rupture entre l'un des parents et l'enfant, notamment dans la période de l'adolescence.

Divorce, séparation et décès amènent dans nos locaux le parent confronté à une foule de problèmes dont l'enfant est au centre des préoccupations. Celui-ci manifeste son mal-être par des dérapages scolaires, voire un échec scolaire notoire ou des problèmes de comportement.

Les contextes familiaux étudiés nous ont livré plus d'un cas d'hétérogénéité entre des adultes analphabètes et des parents qualifiés. Ceux-ci ne font pas bénéficier leurs enfants de leur capital culturel, ce par manque de temps ou parce que les bonnes conditions pour transmettre font défaut.

Notre souci est d'aider les enfants de milieux défavorisés en priorité, en considérant que ce dispositif concerne une large population désavantagée sur le plan économique, social et culturel.

Une partie du salut scolaire de ces enfants est quelque part liée à un membre de la famille ou à un ami sur lequel ils peuvent s'appuyer. En effet, l'absence de référent dans ce registre pénalise inévitablement leur parcours.

Notre action s'oriente vers des enfants scolarisés du CP à la terminale.

Nous comptabilisons, chaque année, de nombreuses demandes dans le registre des apprentissages (lecture, écriture...).

Les autres attentes sont diverses et dénotent chez certains jeunes un retard très enraciné où toutes les matières sont carencées par les manques d'assimilation. Ceci se révèle notamment à l'entrée du collège, compte tenu des demandes pressantes des élèves de 6^{ème}.

Viennent ensuite les lycéens dont l'objectif à court terme est le Bac, leur demande se limitant à la matière déficiente à soutenir.

En résumé les demandes implicites ou explicites qui motivent ce soutien ont, très souvent, pour origine un manque de confiance en soi, d'attention dispersée, de manque d'intérêt, d'absence de sens.

Nous travaillons sur ces différents champs, en prenant en compte l'enfant dans sa globalité et en s'abstenant d'un regard réducteur sur l'élève en difficulté, ce qui cloisonnerait notre type d'aide.

VII – LES ENFANTS : 38 BENEVOLES + 1 INTERVENANT POUR 138 ENFANTS

PRIMAIRE : 63

CP	CE1	CE2	CM1	CM2
10	12	13	14	14

COLLEGE : 60

6 ^{ème}	5 ^{ème}	4 ^{ème}	3 ^{ème}
15	15	15	15

LYCEE : 11

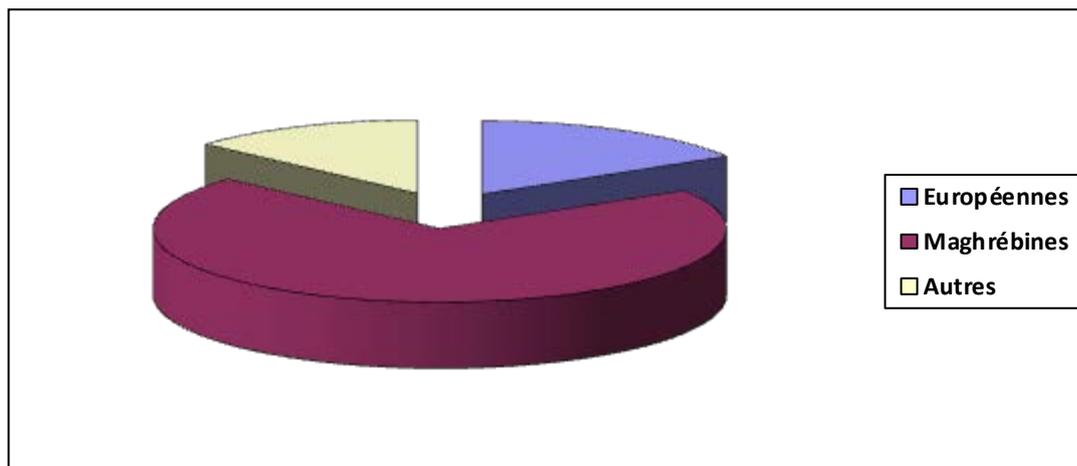
seconde	première
6	5

- * 2 enfants en CLIS
- * 2 enfants handicapés
- * 25 enfants en attente

VIII – LES FAMILLES :

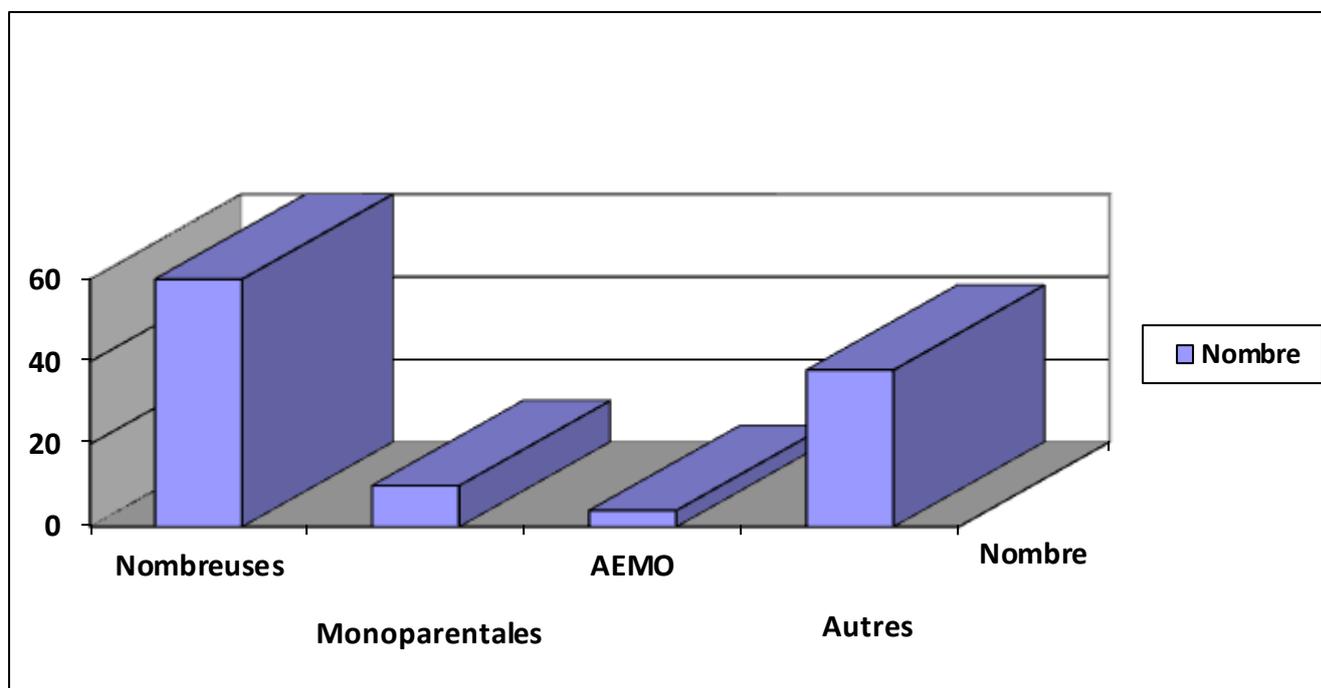
Elles sont au nombre de 98.

Elles se décomposent ainsi **au niveau des origines** : Européennes : 16, Maghrébines : 69, Autres : 13.



Ainsi qu'au **niveau de leur situation** :

- Familles nombreuses : 60
- Familles monoparentales : 10
- Familles bénéficiant d'une mesure AEMO : 4
- Autres (1 ou 2 enfants) : 38



IX – LES ATELIERS :

Ils sont ouverts tous les jours avec la possibilité de travailler sur les ordinateurs.

Nous disposons de plusieurs logiciels et de l'accès à internet. Nous proposons au-delà du soutien scolaire, des activités pédagogiques sous forme ludique.

***L'atelier Mathématiques et divers**

Nous avons plusieurs moments d'intervention :

le lundi de 14h à 18h. (niveau collège, cap) : 14 jeunes aidés

le mardi de 14h à 18h (niveau collège) : 13 jeunes aidés

le mercredi de 12h à 15h (niveau collège et lycée) : 4 jeunes aidés

le mercredi de 9h à 12h : 17 jeunes aidés

le jeudi de 15h30 à 18h30 (niveau primaire et collège) : 10 jeunes aidés

le vendredi de 15h30 à 18h30 (niveau collège et primaire) : 5 jeunes aidés

X - LES MOYENS :

Supports pédagogiques :

Pour l'apprentissage de la lecture, outre les livres de la méthode LEO et LEA, nous avons maintenant les CD-ROM. Nous entrons donc dans une dimension beaucoup plus ludique, ce qui a beaucoup de succès auprès de notre jeune public.

Nous utilisons indépendamment des livres scolaires, différents cahiers d'exercices, maths et français, cahiers de vacances... ainsi nous varions les supports, autant que nous pouvons afin de susciter l'intérêt chez les jeunes suivis.

Formation des bénévoles :

Nous avons proposé dans un premier temps, une formation commune aux différentes structures d'accompagnement à la scolarité du département.

Cette intervention a été animée par Dominique PADE, psychanalyste, spécialiste des questions d'insertion et de formation. Cette formation s'est déroulée à Forcalquier.

Les débats ont été orientés sur les «difficultés d'apprentissage, quel bénéfice à échouer, quelle résistance au changement ».

Parentalité : accompagnement des parents

Nous n'avons pas reconduit ces ateliers, compte tenu du faible nombre de participantes. D'autres structures ont proposé des ateliers similaires, notamment dans le cadre de l'alphabétisation, sur la commune. Nous travaillons ainsi en partenariat avec cet organisme, ce qui nous permet d'orienter les demandes si besoin est....

Alphabétisation

Dans le cadre du projet « femmes issues de l'immigration », mis en place par le CCAS, trois bénévoles, encadrés par une formatrice interviennent dans les quartiers et en centre-ville. Cette action vient tout à fait en complément de notre travail en direction des familles et plus particulièrement des mères.

Régulation :

La réunion de service, avec le Directeur Général, a lieu tous les deux mois.

Elle a pour objet d'étudier tous les nouveaux projets, l'organisation du service, d'éventuels problèmes rencontrés qu'ils soient administratifs, logistiques ou éducatifs

XI – LA REGULATION DE L'ACTION :

Les familles :

La coordinatrice fait un bilan trimestriel avec le bénévole, l'enfant et la famille au domicile de cette dernière. Le contenu porte sur l'évaluation du comportement et des résultats scolaires de l'enfant accompagné.

Cette rencontre permet de faire le point sur l'action en place. Chacun s'exprime sur ses observations, ses attentes, les difficultés rencontrées. Cela nous permet de nous recentrer éventuellement sur des objectifs plus spécifiques.

A cette occasion la coordinatrice rappelle, si besoin est, le cadre et les limites de notre intervention et ce en faisant référence au contrat d'engagement signé mutuellement lors de la mise en place de l'action.

Cette démarche permet de réguler l'accompagnement scolaire et de favoriser la communication entre les personnes concernées.

Les partenaires :

Le lien entre les institutions et les professionnels qui interviennent auprès des enfants (psychologues, orthophonistes, assistantes sociales, éducateurs, professeurs) est assuré par la coordinatrice.

Des rencontres sont organisées en cours d'année afin d'échanger des informations et pouvoir articuler au mieux nos prises en charge.

Les bénévoles :

Indépendamment des rencontres formelles et informelles avec la coordinatrice, des réunions sont proposées en cours d'année ainsi que des formations. Ces actions ont principalement une fonction régulatrice.

XII – LES PARTENAIRES :

1°) L'éducation Nationale :

Les chefs d'établissement connaissent notre dispositif. Ils font appel à nous ou nous envoient des familles.

Nous rencontrons les professeurs, au moins une fois, avec les bénévoles et les familles afin de faire le point sur l'enfant suivi. Cela nous permet de définir l'orientation du soutien.

Au niveau du collège, nous traitons avec les assistantes sociales scolaires, les Conseillères d'Education, etc.

2°) Les travailleurs sociaux :

Le service de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) :

Les assistantes sociales nous interpellent quand elles repèrent, dans les familles, des difficultés liées à la scolarité.

Nous sommes parfois appelées à travailler conjointement sur certaines situations.

Le service Educatif en Milieu Ouvert (SEMO) :

Les éducateurs font appel à nous afin d'apporter une réponse complémentaire à leur prise en charge. Cependant, nous ne pouvons pas satisfaire à toutes les demandes en raison de la complexité de certains cas.

Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) :

Nous avons participé à l'élaboration du projet « Femmes issues de l'immigration », ainsi dans le registre de l'aide à l'alphabétisation des bénévoles issus de l'ATPE animent pour la deuxième année des ateliers. Une convention a été signée en 2008 avec le CCAS.

Le CADA (Centre d'Accueil pour les Demandeurs d'Asile) :

Le CADA nous interpelle pour des aides à l'alphabétisation concernant des enfants et jeunes nouvellement arrivés en France. Une convention a été signée en 2008.

L'UDAF, CCAS Sainte Tulle, Centre Social Château-Arnoux...

Ces associations proposent sur d'autres secteurs des actions similaires aux nôtres. Nous travaillons ensemble sur les projets formations et leurs mises en place.

LA PREVENTION SPECIALISEE

Des éducateurs spécialisés interviennent dans nos locaux, afin de présenter les différentes actions menées dans les quartiers et autres

3°) Les Financeurs :

- Etat
- Région
- Conseil Général
- Municipalité de Manosque
- CAF
- DDASS
- FASIL

XIII – CONCLUSION :

Nous avons enregistré cette année une baisse sensible des bénévoles, cependant, le nombre d'enfants suivis a été maintenu, grâce aux nombreux ateliers, qui fonctionnent tous les jours.

Nous notons l'importante implication des bénévoles qui interviennent plusieurs fois par semaine et plusieurs heures consécutives.

Nous espérons maintenir le dispositif et le développer si de nouveaux bénévoles se présentent. Certes la conjoncture n'est pas très favorable et n'incite pas les intervenants à se rendre dans les quartiers... Nous en prenons note et portons tout de même un regard optimiste sur les actions menées.

Pour le service ATPE

Catherine MAURIN

Monitrice Adjointe d'Animation

L'accompagnement social de la RSJ

La Résidence Sociale Jeune a été créée en 2002 pour recevoir des jeunes de 18 à 25 ans et plus. Elle offre 20 logements autonomes à loyers modérés. La Résidence Sociale est gérée par le PACT 04. L'ADSEA 04 met à disposition de la structure un travailleur social à mi-temps.

Les objectifs :

- accéder facilement à un logement convenant aux besoins de ce public,
- acquérir la maturité nécessaire pour être locataire dans le parc banalisé et accéder plus facilement à un logement ordinaire,
- stabiliser la situation sociale des usagers,
- accéder aux formations, contrats de travail.

Rappel :

L'action de l'éducateur de l'ADSEA à la Résidence Sociale s'inscrit dans un cadre conventionnel défini en janvier 2004. Les termes de la convention devraient être modifiés, à savoir : il ne s'agit plus d'une « mise à disposition d'un animateur socio culturel » mais de la mise à disposition d'un éducateur. Cette notion est fondamentale car elle pose d'entrée, aussi bien pour les partenaires que pour les usagers, une fonction d'encadrement radicalement différente.

1/ Rôle et fonction de l'éducateur :

L'accompagnement commence dès l'arrivée du résident.

À partir d'un premier entretien, le travailleur social détermine, avec le résident, ses projets personnels et professionnels ainsi que les différentes démarches administratives nécessaires pour régulariser sa situation (CPAM, mutuelle, CAF, organismes de formations...) et gestion de son budget.

Tous ces éléments sont répertoriés dans un dossier individuel afin d'avoir lors de futures rencontres une connaissance immédiate du jeune. Ce dossier est connu par le jeune et n'est qu'utilisé pour faciliter le suivi du jeune.

L'éducatrice travaille au cas par cas et doit s'adapter à chaque situation. Son travail auprès des résidents est à la fois individuel et collectif.

Le suivi individuel permet :

- de cerner les difficultés rencontrées par le résident,
- de soutenir la personne dans ses projets,
- de l'accompagner dans certaines démarches extérieures,
- d'évaluer régulièrement son projet pour adapter son soutien,
- d'anticiper la continuité du projet,
- de faire un bilan final.

Les actions collectives permettent :

- de médiatiser les relations sociales au sein de la structure,
- de responsabiliser les résidents et permettre leur droit d'expression, par la tenue d'un conseil de Résidence,
- d'organiser des rencontres conviviales et solidaires.

Le travailleur social peut proposer une action éducative d'accompagnement lors de difficultés rencontrées par le jeune (mal-être, difficultés de comportement, problèmes familiaux, présences irrégulières dans sa formation...). Cet accompagnement vise, en ciblant la problématique rencontrée, à élaborer un projet d'action.

Ce projet d'action va cibler les dispositifs nécessaires pour répondre au mieux aux besoins repérés du résident.

Il s'agit de :

- l'accompagner dans une prise de conscience de ses problèmes,
- l'aider à se confronter à ses difficultés,
- le soutenir jusqu'au terme de ses démarches,
- lui proposer d'autres formes de soutiens,
- l'orienter et l'accompagner, si besoin, auprès des partenaires.

Dans certains cas nécessitant un accompagnement plus formalisé et régulier, le travailleur social peut proposer au résident un « contrat éducatif ».

Ce contrat est un accord moral d'engagement réciproque entre l'éducateur et le jeune. Il est :

- co-signé par ces derniers,
- transmis au PACT 04,
- régulièrement évalué jusqu'au terme de celui-ci.

Cet accompagnement ne deviendra un soutien que lorsque le résident aura pu se saisir des dispositifs d'aides proposés par les partenaires et donc les accepter.

2/ Population accueillie à la résidence sociale :

Les jeunes accueillis à la Résidence sont âgés de 17 à 25 ans et plus. Un dossier est constitué à leur arrivée par la Conseillère en Économie Sociale et Familiale du PACT 04. Les dossiers sont transmis à la commission technique et étudiés. Cette commission se réunit une fois par mois à la Résidence. Les membres représentant cette commission technique sont :

- | | |
|----------|---------------------|
| - ARS | - H2P |
| - DDE | - Mission Locale |
| - CAF | - Agence du PACT 04 |
| - DSD | - ADSEA 04 |
| - Mairie | |

La conseillère en économie sociale et familiale (CESF) propose des dossiers de candidature. Les membres de la commission donnent leur avis, suivi par une approbation ou pas sur les candidatures proposées.

Cette commission aborde également la situation de chaque résident :

- la CESF aborde le suivi budgétaire lié au logement,
- le travailleur social aborde les problématiques du moment et l'évolution actuelle du résident,
- l'agent technique assure l'entretien de la Résidence et il assiste aux commissions.

3/ A qui est destinée la Résidence Sociale ?

La résidence sociale s'adresse à ceux qui :

- suivent une formation rémunérée,
- ont un emploi en CDD ou CDI seulement pendant 6 mois,
- respectent le règlement intérieur,
- honorent leur loyer mensuellement.

La résidence sociale accueille très souvent des jeunes qui sont en rupture familiale et scolaire mais aussi en recherche d'affirmation d'autonomie. Il est donc important de continuer le travail de prise de conscience de leurs responsabilités engendrées par le biais d'une préparation en formation. C'est pourquoi après l'entrée du résident une rencontre est nécessaire pour évaluer son projet et ses besoins.

4/ Outils d'accompagnement de l'action éducative :

- la commission technique une fois par mois,
- rencontre avec le Directeur de l'ADSEA,
- cahier de bord,
- classeur de divers écrits dont les protocoles de la commission technique,
- dossiers individuels sur chaque résident,
- téléphone.

Le bureau de l'éducatrice reste un lieu de contact, de rencontre. Le résident peut accéder au matériel de bureau notamment le téléphone uniquement en sa présence ou celle de ses collègues : CESF et agent de la résidence.

Dès l'admission du jeune à la résidence, un premier entretien est mis en place par l'éducatrice : constitution de son dossier individuel, identification du rôle de chaque intervenant de la résidence, fonctionnement de la résidence...

5/ L'intervention de l'ADSEA auprès de la résidence en 2013 :

Le conseil d'administration de l'ADSEA 04, réuni le 29 avril 2013, s'est prononcé pour l'arrêt de son intervention au sein de la résidence sociale jeune de Digne-les-Bains.

Après plus de 9 ans de fonctionnement, nous n'avons cessé de constater la baisse progressive de participation financière de nos partenaires entraînant de facto une augmentation du déficit de cette action que nous avons dû supporter sur nos ressources associatives.

Le conseil d'administration regrette cette situation qui nous conduit à mettre fin à une action importante pour les jeunes hébergés dans cette structure et à notre collaboration. L'ADSEA réaffirme néanmoins qu'elle n'a pas vocation à financer des dispositifs sociaux même si elle en porte l'organisation et qu'elle en défend la nécessité.

La convention qui nous liait prévoyait dans son article 7 un préavis de deux mois à sa dénonciation, nous avons donc cessé d'intervenir le 12 juillet 2013.

SEMO

Service éducatif en Milieu Ouvert

Le service éducatif en milieu ouvert (S.E.M.O.) est implanté dans le département des Alpes de Haute Provence. C'est un service qui exerce des missions administratives d'aide éducative à domicile (A.E.D.) et des missions judiciaires d'action éducative en milieu ouvert (A.E.M.O.), auprès d'enfants vivants dans leur milieu naturel et pour lesquels des difficultés ont été repérées, souvent dans le cadre intra familiale, dans le cadre scolaire ou social.

L'AED se met en place à la demande des parents et/ou du jeune majeur auprès du Conseil Général avec son acceptation. Les parents, qui rencontrent des difficultés dans l'éducation et dans la relation avec leur enfant, demandent à être soutenus et aidés dans leurs tâches. C'est une démarche concertée et qui consiste, de la part des professionnels, à faire revenir à la surface les possibilités de chacun qui ne sont pas utilisées.

L'A.E.M.O., ordonnée par le juge des enfants, est une mesure plus contrainte, même si le magistrat recherche l'adhésion des parents. Les difficultés repérées sont des situations où un danger a été constaté. Le professionnel doit chercher la participation des parents et dans le cadre des attendus construire avec eux et les enfants un projet qui permettrait la disparition ou la réduction de ces faits.

Plus globalement les objectifs sont de trouver la mobilisation de la famille, leur adhésion, développer leurs compétences, les accompagner dans leurs fonctions, co-construire un projet en lien avec les besoins des enfants.

Ces accompagnements sont conduits auprès de l'enfant et de ses parents et avec tout l'environnement de celui-ci. La méthode d'intervention du travailleur social organisée est présentée aux familles et se déroule de la façon suivante :

- Visites à domicile, et chez l'autre parent quelques fois,
- Entretien et accueil des familles au bureau,
- Liaison avec les différents partenaires concernés par la situation de la famille (assistante sociale, PMI...) et de l'enfant (écoles, lieu de soins, centre de loisirs, aide aux devoirs...),
- Activité individuelle ou collective quand c'est possible,
- Entretien spécialisé avec la psychologue du service si besoin,
- Accompagnement des familles vers le droit commun,
- Orientation des enfants dans les services d'insertions, CIO, mission local, CFA...et dans d'autres directions si besoins.

En parallèle, le travailleur social participe à des réunions internes d'évaluation, fait des rapports, assiste à des réunions externes, des synthèses, des points, des échanges formels et informels, audiences...

Il faut associer à ce travail tout l'apport effectué par le service administratif et de comptabilité.

Cette année le S.E.M.O. a accompagné 923 jeunes et 534 familles, plus celles reconstruites par l'autre parent, en suivis éducatifs. L'organisation territoriale s'appuie sur trois secteurs : Digne-les-Bains, Château-Arnoux, Manosque. Il est intervenu géographiquement dans 85 villes, plus les rencontres effectuées auprès du parent qui n'a pas le droit de résidence dans d'autres communes et départements limitrophes.

Comme toujours, il est impossible de donner le quotidien d'un accompagnement tant il est différent pour chaque famille, pour chaque jeune selon l'âge ; le poulx d'un suivi éducatif bat de façon disparate, des institutions familiales aux urgences, aux problématiques.

Activité SEMO 2013

1. Mouvement global des effectifs :

EFFECTIF GLOBAL	2010	2011	2012	2013
Mouvement global	801	868	953	923
Présents au 1er janvier	486	489	596	586
Présents au 31 décembre	490	599	586	574
ADMISSIONS	315	379	357	337
SORTIES	311	269	367	349

Nous continuons à observer une baisse des admissions près de 5,6% annuel, comme en 2012.

La file active reste importante avec 923 jeunes rencontrés dans l'année.

Au 31 décembre 2013, 574 jeunes sont présents.

2. Effectifs AED/AEMO

EFFECTIFS	2011			2012			2013		
	AED	AEMO	Total	AED	AEMO	Total	AED	AEMO	Total
Effectifs									
Mouvement Global	445	423	868	526	427	953	512	411	923
Présents au 1er janvier	242	247	489	305	291	596	331	255	586
Présents au 31 décembre	307	292	599	330	256	586	327	247	574
ADMISSIONS	203	176	379	221	136	357	181	156	337
SORTIES	138	131	269	196	171	367	185	164	349

Au regard de ce tableau, nous constatons que la baisse des admissions provient essentiellement des AED (-18%), celle-ci a été compensée par une augmentation des admissions en AEMO (+14,7%). Cette tendance ne relève pas d'un changement significatif d'orientation, nous notons toujours une prééminence des mesures AED en résonance avec la loi de 2007. Les entrées d'AED représentent 53,7%, l'AEMO 46,3% pour 2013.

3. Répartition des admissions mensuelles

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	TOTAL
AEMO	7	8	10	13	18	9	21	14	16	10	14	16	156
AED	10	24	11	20	11	18	17	10	16	9	20	15	181
TOTAL	17	32	21	33	29	27	38	24	32	19	34	31	337

Cette année, la répartition des entrées a été plus homogène, le constat 2012 concernant les hausses au dernier trimestre scolaire semble atténué. Les mesures judiciaires comme les mesures administratives s'échelonnent dans l'année.

4. Effectif par secteur et par types de mesures

Effectifs	Manosque Forcalquier Riez			Château-Arnoux Barcelonnette			Digne-Les-Bains St-André les Alpes Seyne			TOTAL
	AED	AEMO	global	AED	AEMO	global	AED	AEMO	global	
Mouvement global	246	184	430	152	122	274	114	105	219	923
Présents au 01/01/2013	164	120	284	92	72	164	75	63	138	586
Présents au 31/12/2013	156	109	265	93	69	162	78	69	147	574
Admissions	82	64	146	60	50	110	39	42	81	337
Sorties	90	75	165	59	53	112	36	36	72	349

Ce tableau montre l'activité AED et AEMO par secteur du SEMO. La comparaison permet de comprendre l'organisation du service et des orientations sur les logistiques à mettre en place. De plus, ces zones n'ont pas les mêmes géographies ni les mêmes démographies voire même pour le secteur de Digne-les-Bains, la particularité de Saint-André-les-Alpes, lieu où nous n'intervenons pas pour les AED.

Nous constatons que la baisse des AED remarquée, au tableau 2, s'explique notamment sur le secteur de Manosque (113 à 82 soit - 27,5%) et sur Digne-les-Bains (51 à 39 soit -23,5%) compensé à Digne-les-Bains par une hausse des AEMO.

Secteur Manosque/Forcalquier/Riez/Oraison :

- 430 jeunes présents dans l'année (57% AED, 43,4% AEMO) soit 46,6% du SEMO.
- 146 entrées (56% AED, 44% AEMO) soit 43% du SEMO.
- Secteur Château Arnoux/Barcelonnette :
- 274 jeunes présents dans l'année (55,5% AED, 45% AEMO) soit 29,7% du SEMO.
- 110 entrées (54,5%AED, 45,5% AEMO) soit 32,6% du SEMO.

Secteur Digne/Saint André :

- 219 jeunes présents dans l'année (52%AED, 48%AEMO) soit 23,7% du SEMO.
- 81 entrées (48% AED, 52% AEMO) soit 24% du SEMO.

5. Répartition de l'effectif par âge et sexe

Âges	AED		JUDICIAIRE		TOTAL
	féminin	masculin	féminin	masculin	
0/2 ANS	3	3	16	10	32
3/5 ANS	18	24	37	25	104
6/11 ANS	75	88	68	80	311
12/15 ANS	64	121	43	50	278
16/18 ANS	54	58	41	41	194
> 18 ANS	1	3	0	0	4
TOTAL	215	297	205	206	923
TOTAL	512		411		

Nous ne constatons pas de changement notable sur les jeunes suivis dans l'année 2013. Un équilibre moyen globalement entre filles et garçons sur chaque tranche d'âges, sauf pour les 12/15 ans en AED où les garçons représentent 65,5%, peut être lié à des difficultés sociales et scolaires plus importantes.

- 63, 8% ont de 6/15 ans, 21,5% ont de 16/18 ans, 14,7% ont de 0/5 ans.

Les enfants d'âge de scolarisation sont toujours, comme en 2012, les plus représentés près de 64% de l'effectif total.

Entre les deux missions, il existe toujours les mêmes différences à âge égal dans la prise en charge.

- 0/5 ans : 35% en AED et 65% en judiciaire. Encore plus marqués avec les 0/2 ans 26 sur 32 en AEMO,
- 6/15 ans : 59% en AED et 41% en AEMO,
- 16/18 ans : 59% en AED et 41% en AEMO.

6. Répartition de l'effectif par âges et par sexes, par secteurs

Effectifs	Manosque/ Riez Forcalquier			Château-Arnoux Barcelonnette			Digne-les-Bains Seyne-les-Alpes Saint-André les Alpes			TOTAL
	féminin	masculin	Total	féminin	masculin	Total	féminin	masculin	Total	
0/2 ANS	10	8	18	6	2	8	3	3	6	32
3/5 ANS	23	21	44	17	14	31	15	14	29	104
6/11 ANS	59	70	129	41	63	106	43	35	76	311
12/15 ANS	53	84	137	29	49	78	25	38	63	278
16/18 ANS	51	47	98	24	29	53	20	23	43	194
> 18 ANS	1	3	4	0	0	0	0	0	0	4
TOTAL	197	233	430	118	158	274	105	112	219	923

Nous voyons aussi que les tranches d'âges sont identiques au tableau 5, mais cela s'organise selon les secteurs.

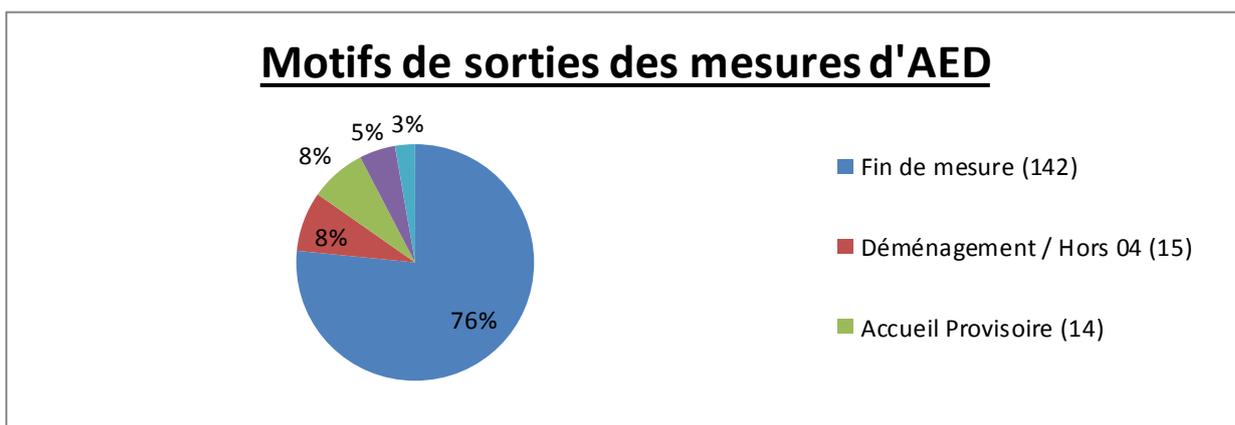
Les enfants de 0/5 ans sont 45,6% présent sur le secteur de Manosque, notamment les 0/2 ans 62% du total de la tranche.

Les filles et les garçons ont à peu près la même représentation sauf pour les 6/15 ans où les adolescents sont plus présents tous lieux confondus.

7. Motifs des sorties en AED

Motifs de sorties des mesures administratives (AED) en 2013

	EFFECTIFS	Pourcentage
Fin de mesure (142 dont 13 en judiciaire, 10 majorités, 3 autres services)	142	76%
Déménagement / Hors 04 (15)	15	8%
Accueil Provisoire (14)	14	8%
Résiliation contrat AED demandé par la famille (9)	9	5%
Impossibilité de travailler / Refus de coopération (5)	5	3%
TOTAL	185	100%



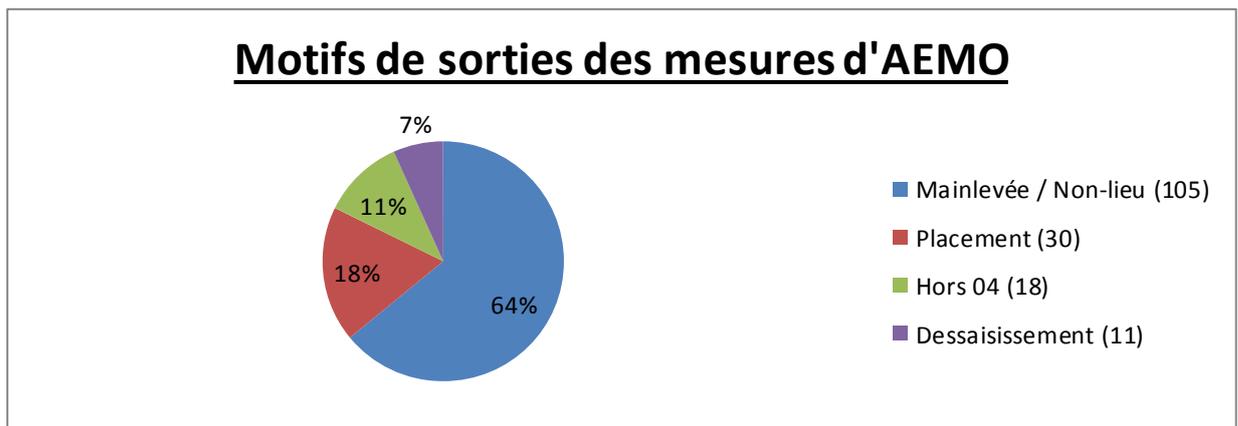
Nous observons principalement :

- 67% arrêt d'AED sans suite,
- une baisse d'un tiers des placements (14 au lieu de 22),
- 13 passages en judiciaire.

8. Motifs des sorties en AEMO

Motifs de sorties des judiciaires (AEMO) en 2013

	EFFECTIFS	Pourcentage
Mainlevée / Non-lieu (105 dont 12 majorités)	105	64%
Placement (30)	30	18%
Hors O4 (18)	18	11%
Dessaisissement (11)	11	7%
TOTAL	164	100%

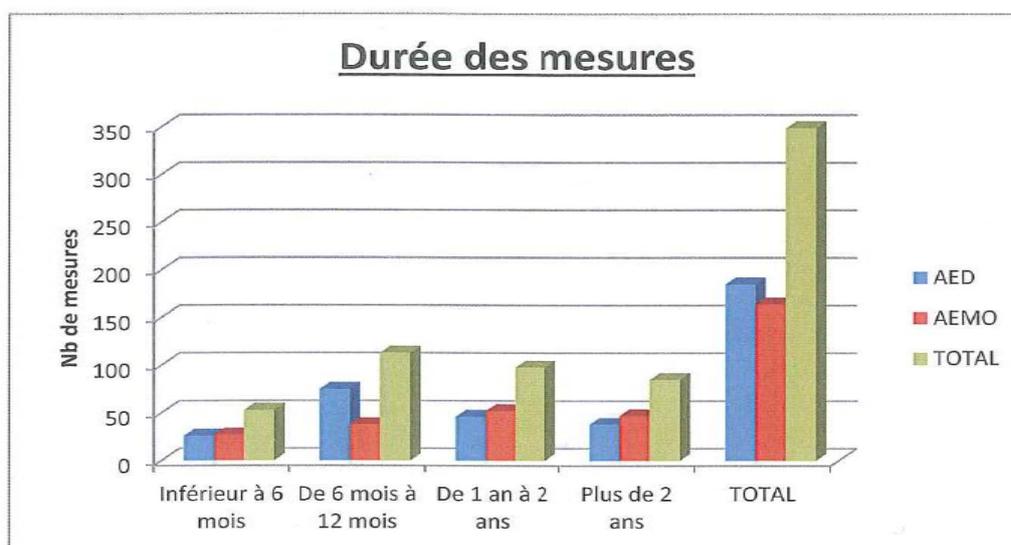


Nous notons :

- 61,6% d'arrêt sans suite,
- un nombre de placement en hausse (30 au lieu de 27).

9. Durée des mesures :

	AED	AEMO	TOTAL
Inférieur à 6 mois	26	27	53
De 6 mois à 12 mois	75	38	113
De 1 an à 2 ans	46	52	98
Plus de 2 ans	38	47	85
TOTAL	185	164	349
Durée moyenne (en mois)	17,61	19,65	



La durée des accompagnements éducatifs est calculée sur le département. Nous observons que 76% de ceux-ci se terminent avant 2 ans. Seul 24% vont au-delà des 2 ans.

Pour les mesures A.E.D. :

- 79.5% sont inférieures à 2 ans dont 56% moins de 1 an,
- 20.5% vont au-delà de 2 ans,
- Moyenne des A.E.D. : 17.6 mois.

Pour les mesures A.E.M.O. :

- 71.4% sont inférieures à 2 ans dont 40% moins de 1 an,
- 28.6% vont au-delà de 2 ans,
- Moyenne des A.E.M.O. : 19.62 mois

10. Conclusion

Cette année 2013 confirme l'installation de l'A.E.D. comme réponse à l'accompagnement éducatif en milieu ouvert, les textes 2007 voient leurs effets se confirmer.

Nous avons constaté, dans les admissions des mesures d'A.E.D. une baisse significative sur le secteur de Manosque et de Digne-les-Bains. Les A.E.M.O. sont en légère hausse particulièrement à Digne-les-Bains.

Les âges des jeunes montrent que les 6/15 ans sont les plus représentés, et surtout les garçons. Comme en 2012, les 0/5 ans concernent essentiellement les mesures judiciaires, spécialement les 0/2 ans; surtout à Manosque.

Les motifs des sorties démontrent que les deux tiers des arrêts sont sans suite quelle que soit la mission. Celles d'A.E.D. montrent une baisse des placements. Les autres critères restent stables. Notons que la durée moyenne des accompagnements est de 17.6 mois pour les A.E.D. et 19.6 mois pour les A.E.M.O..

Nous tenons à assurer l'engagement des travailleurs sociaux du S.E.M.O. qui ont su, dans le respect des familles, apporter un accompagnement éducatif partagé avec le plus grand nombre de famille dans la construction des projets, la réalisation et l'émergence de leurs capacités.

Gérard LLORENS
Chef de service

Accompagnement Social

du FAJ

Accompagnement social dans le cadre du fond d'aide aux jeunes

Cet accompagnement social dans le cadre du fond d'aide aux jeunes est un dispositif destiné à développer des possibilités d'insertion sociales et professionnelles, d'acquisition d'autonomie, pour des jeunes âgés de 18/25ans.

Ces mesures s'adressent aux jeunes exclus ou proche de l'être, ils peuvent faire leurs demandes au service du FAJ géré par le Conseil Général des AHP.

Exclus ou en risque de l'être, selon leur situation de vie économique, sociale, voire familiale, ils sont dans une forme de désespoir, de désillusion. Retrouver et développer leurs compétences est souvent leur demande, pris dans des difficultés ils se trouvent parfois dans une impasse où la recherche de réponses va en priorité aux besoins de premières nécessités.

Sans véritable expérience professionnelle, ils rencontrent des difficultés à l'embauche. Sans véritablement de revenu, ils rencontrent des problèmes à l'accès au logement. Sans réelle connaissance de leurs droits, ils rencontrent des obstacles à l'accès aux soins...

Heureusement tous sont différents et munis de possibilités qu'il faut souvent réactiver. Ils ont des outils en eux quelque fois difficiles à exploiter dans la conjoncture économique actuelle.

Nous rencontrons des jeunes qui ont une grande demande de rencontre individuelle, besoin de parler, raconter leur histoire, mais aussi de se projeter dans l'avenir.

Il est impossible de faire un profil des personnes rencontrées.

Les personnes ont souvent des difficultés financières, dette, découvert, retard de loyers. A cela vient souvent s'ajouter des critères de vie habituels : sans activités, problèmes de logement, problèmes sociaux, conduites à risque, problèmes judiciaires, problèmes de santé physiques ou psychiques...

Nous avons dans l'association un éducateur qui intervient pour effectuer cet accompagnement. Il se doit de travailler en partenariat, ce dernier s'inscrit obligatoirement dans la construction du parcours du jeune.

Nous donnerons un bilan d'activité 2013 qui ne reflètera pas la dimension humaine que demande une rencontre.

I - Activité annuelle

	2012	2013
Mouvement global	46	56
Présents au 01/01	13	14
Entrées	33	42
Sorties	33	37
Présents au 31/12	14	19

Constat : augmentation des entrées.

II - Activité mensuelle

Mois	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept	Oct.	Nov.	Déc.
Mvt global	14	16	19	22	25	29	26	26	26	25	24	25
Entrées	0	4	3	4	6	6	3	0	4	2	3	7
Sorties	2	0	1	3	2	6	0	4	3	4	6	6

Constats :

- admission tout au long de l'année,
- augmentation des accompagnements journaliers.

III - Âges et sexes des jeunes suivis à l'entrée

Âges	18	19	20	21	22	23	24	25	26	TOTAL
Garçons	2	5	12	4	4	0	1	1	0	29
Filles	4	5	6	3	3	1	4	1	0	27
Total	6	10	18	7	7	1	5	2	0	56

Constats :

- les 18/20 ans sont les plus présents 61%,
- les filles et les garçons ont la même représentation.

IV - Origine d'habitation des jeunes

Manosque : 16
Riez : 2
Forcalquier : 2
Valensole : 1
Sisteron : 1

Digne-les-Bains : 25
Aiglun : 4
Le Chaffaut : 1
Saint-Auban : 3
Estoublon : 1

Constats :

- les villes de Digne-les-Bains et Manosque représentent 73%,
- la ville de Digne-les-Bains représente 45%.

V - Services instructeurs

Mission Locale : 16
CMS : 8
Prévention spécialisée 8
FAJ : 1
SEMO : 1
Renouvellement : 21
Assistante sociale scolaire 1

Constats :

- Les missions locales ont doublé leurs dossiers,
- Légère baisse des dossiers des CMS.

VI - Conclusion

L'accompagnement social voit une augmentation des demandes (24 à 42), cela a forcément influencé le travail au quotidien de l'intervenant social. Les jeunes âgés de 18/20 ans ont été plus nombreux cette année. Le travail avec les partenaires a été très important.

Nous pensons qu'une réflexion, diagnostique avec les partenaires, les villes, le Conseil Général serait souhaitable au vu des difficultés que peuvent rencontrer les plus de 18 ans.

Actuellement le service d'accompagnement a une place dans un schéma social.

Gérard LLORENS
Chef de service

REGARD DE L'ACCOMPAGNATEUR SOCIAL

Tableaux : observations des sorties en 2013 sur le logement et l'activité

Tableaux construits à partir de 21 jeunes dont l'accompagnement a pris fin en 2013. Certains ont bénéficié d'un à deux renouvellements.

1- Répartition par types d'hébergement

Hébergement d'urgence (HU) (CHRS, abri de nuit, ami) : public en errance

Hébergé par la famille (père, mère...)

Locataire (parc privé ou résidence sociale)

Autres (hospitalisation, détention...)

Hébergement	Entrée	sortie
d'urgence (HU)	09	HU : 3 HF : 2 L : 4 A : 0
Famille (HF)	06	HU : 0 HF : 6 L : 0 A : 0
Locataire (L)	07	HU : 0 HF : 0 L : 6 A : 0
Autres (A)	0	HU : 0 HF : 0 L : 0 A : 0

	Sorties globales
d'urgence	3
Famille	8
Locataire	10
autres	0

2- Répartition selon l'activité

	Entrée	sortie
Sans emploi (SA)	14	SA : 4 CDD : 9 CDI : 0 FA : 1 Sco : 0
Emploi : CDD CDI	1 0	SA : 0 CDD : 1 CDI : 0 FA : 0 Sco : 0
Formation adulte (FA)	3	SA : 1 CDD : 0 CDI : 0 FA : 2 Sco : 0
Scolaire/étudiant (Sco)	3	SA : 0 CDD : 1 CDI : 0 FA : 0 Sco : 2

	Sorties globales
Sans emploi	5
Emploi :	11
Formation adulte	3
Scolaire/étudiant	2

Romain NOUAILLE-DEGORCE
Accompagnateur social

Prévention

Spécialisée

« Une approche éducative singulière »

La base de la prévention spécialisée est d'être prioritairement présente pour entrer en contact avec les jeunes « aller vers » dans leur milieu de vie, tout d'abord créer la rencontre, afin d'établir une relation de confiance, se connaître, avant d'avoir une action éducative. La présence dans ces espaces permet de se situer dans un positionnement plus central au vue de la mission. Elle permet de nouer des relations avec des personnes qui de prime abord ne demandent parfois rien. C'est un moyen de connaître des jeunes, de les voir évoluer et de saisir cet espace de vie, et de se faire connaître. La présence dans la rue se fait le plus souvent à deux éducateurs spécialisés.

« Bonjour » un mot clef pour entrer en contact.

Nous rappelons brièvement que les professionnels construisent leurs actions en utilisant des méthodes d'interventions différentes qui sont en mouvement permanents :

- présence sociale,
- accompagnement social et éducatif,
- travail auprès de groupes,
- actions collectives,
- actions d'équipes et partenariales,
- actions spécifiques.

Les éducateurs spécialisés sont en contact chaque jour avec des jeunes rencontrés lors du travail de rue ou au local. La plupart est confrontée à des difficultés qui peuvent compromettre leur devenir : problèmes personnels, de relations intrafamiliales, de comportement, de socialisation, de prédélinquance ou de délinquance, de scolarisation, de formation, d'emploi... Ensemble, en se servant de leur potentiel, la recherche de solution se construira.

Bâtir une relation de confiance, se projeter dans le temps, favoriser l'insertion sociale... tout cela en essayant de rompre avec les épreuves présentes. En parallèle, des rencontres avec la famille peuvent exister, avec la demande du jeune ou avec son accord. Ces rencontres permettent de renforcer la fonction parentale, quelque fois de dédramatiser, désamorcer les tensions situationnelles, en créant à nouveau un dialogue entre chacun et en reconnaissant la place de chacun. Les sollicitations des parents sont diversifiées et notre positionnement l'est tout autant, être un relai avec l'enfant et sa famille, la famille et la société, accompagné vers différents services et structures (éducation nationale, loisirs, santé, CMS...).

Le service de prévention spécialisée a œuvré toute l'année 2014 à sa tâche éducative, ceci dans le respect des personnes et dans les règles qui sous-tendent notre action actuellement.

Vous trouverez en annexes de ce bilan, les actions développées de chaque antenne, sur notre site « ADSEA04 » dans l'onglet « actualités ».

BILAN D'ACTIVITE DU SERVICE 2014

I - Jeunes en contacts :

Jeunes rencontrés dans l'année 2014, nous les connaissons leur identité et leur lieu d'habitation et qui nous connaissent.

Âges	-12 ans		12/16 ans		16/18 ans		18/20 ans		+ 20 ans		Total/sexe		TOTAL
	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	
Digne	3	12	14	65	16	38	16	39	1	11	50	165	215
Manosque	12	21	21	34	18	24	13	23	7	37	71	139	210
Total/sexe	15	33	35	99	34	62	29	62	8	48	121	304	425
TOTAL	48		134		96		91		56		425		
%	11.3%		31.5%		22.6%		21.4%		13.2%				

Nous constatons une baisse globale des 12/16 ans 182 à 134, celle-ci concerne essentiellement les garçons 131 à 99 (moins 31), mais aussi les filles 51 à 35 et notamment à Digne-les-Bains.

Les -12/16 ans et 16/20 ans sont en nombre identique.

Pour les 18/20 ans, nous repérons une augmentation de 74 à 91 ceci concerne l'antenne de Digne-les-Bains, ou un certain nombre de jeunes déjà connus des années avant sont venus porter au service des demandes présentes.

Pour les plus de 20 ans, nous continuons de limiter nos actions.

Les filles représentent toujours un tiers des personnes rencontrées.

Nous avons été en contact avec d'autres jeunes dont nous n'avons pas eu les coordonnées notamment lors d'activités spécifiques.

II - Nouveaux jeunes en contact :

Nous rencontrons ceux-ci d'abord par le réseau jeunes, par la présence sociale effectuée, par les partenaires.

Âges	-12 ans		12/16 ans		16/18 ans		18/20 ans		+ 20 ans		Total/sexe		TOTAL
	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	
Digne	0	5	6	21	9	11	6	5	1	3	22	45	67
Manosque	8	13	6	11	6	5	4	5	2	3	26	37	63
Total/sexe	8	18	12	32	15	16	10	10	3	6	48	82	130
TOTAL	26		44		31		20		9		130		
%	20%		33.8%		23.8%		15.4%		7%				

Comme dans le tableau 1, nous notons moins de 12/16ans, ceci expliquant en partie la baisse du global. Ici les deux secteurs ont eu moins de connaissance quel que soit le genre. Les autres tranches d'âge restent semblables à 2012. Ils représentent 31% de l'effectif global.

III - Contact avec les familles :

Les contacts avec les familles, que nous comptabilisons, ne tiennent compte que de ceux avec qui nous avons engagé un accompagnement effectif. Nous rencontrons beaucoup de parents lors du travail de rue et lors de manifestations de la ville ou que nous organisons.

Nous avons enregistré 98 familles, Digne-les-Bains 22, Manosque 76.

Nous nous sommes entretenus avec le ou les parents sur les difficultés qu'ils rencontraient et sur des questions qu'ils avaient en rapport avec l'éducation des enfants. Echanges sur les orientations scolaires, des accompagnements spécifiques, sur les loisirs, des contacts avec les CMS sur d'éventuelles prises en charges si nécessaires ...

IV - Accompagnements éducatifs :

L'accompagnement éducatif se décline de deux façons PEI et AEP. C'est une démarche qui demande un suivi plus régulier et avec des objectifs précis.

A/ Projet éducatif individualisé (PEI) :

Travail éducatif formalisé par un projet précis entre le service et le jeune.

Âges	-12 ans		12/16 ans		16/18 ans		18/20 ans		+ 20 ans		Total/sexe		TOTAL
	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	
Digne	0	4	4	21	5	15	7	13	1	2	17	55	72
Manosque	0	2	10	11	9	10	6	8	2	4	27	35	62
Total/sexe	0	6	14	32	14	25	13	21	3	6	44	90	134
TOTAL	6		46		39		33		9		134		
%	4.5%		34.3%		29.1%		25.4%		6.7%				

Comme nous pouvons le concevoir les PEI concernent les 12/20 ans à 89% de l'ensemble. Les motifs de ces accompagnements sont la scolarité, les activités, formation et emploi, la santé...

Ces chiffres sont légèrement différents par antenne, mais reflètent bien la médiane enregistrée.

B/ Aide éducative ponctuelle(AEP) :

Travail éducatif lié à des demandes plus précises telles que l'accès aux loisirs, CV, administratif, activité, apprendre à téléphoner à un employeur ou autre... plus des échanges sur des sujets sociaux, culturelle, citoyen...

Âges	-12 ans		12/16 ans		16/18 ans		18/20 ans		+ 20 ans		Total/sexe		TOTAL
	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	
Digne	2	7	8	27	6	17	6	9	0	5	22	65	87
Manosque	8	16	9	18	9	6	7	12	4	28	37	80	117
Total/sexe	10	23	17	45	15	23	13	21	4	33	59	145	204
TOTAL	33		62		38		34		37		204		
%	16.4%		30.4%		18.6%		16.6%		18%				

V - Activités éducatives du service :

Les sorties camps de courte durée, participation à des activités de partenaires sont des réponses au sentiment d'isolation, d'exclusion de certaines pratiques. Ces initiatives deviennent des espaces favorables à un vécu commun enrichissant. Ce sont des instants de partage avec d'autres jeunes souvent dans d'autres lieux. Le travail éducatif trouve une pleine expression, groupe restreint, place de chacun dans le quotidien partagé... Bref un support éducatif riche de sa construction à sa réalisation, la participation des jeunes est associée dans chaque étape, la notion de temps est intégrée, la socialisation et les codes y référents voient le jour...

Cette années les équipes ont développé 37 activités (19 à Digne, 18 à Manosque) en accompagnant 167 jeunes (66 à Digne-les-Bains, 101 à Manosque) dont 121 garçons (58 à Digne-les-Bains, 63 à Manosque), 46 filles (8 à Digne-les-Bains, 38 à Manosque).

Il faut ajouter la participation du service sur les activités organisées par différents partenaires, auxquelles nous nous associons.

VI - Activités spécifiques :

Ces activités sont construites avec des objectifs plus précis qui permettent de réaliser des actions avec des thèmes et problématiques souvent collectives ou à visée individuelle.

Au total 13 actions ont été développées au service : 5 à Digne-les-Bains, 8 à Manosque. En exemple : Anima-place qui s'est déroulée à Digne-les-Bains et a réuni 150 jeunes plus de 30 parents, l'objectif de cette journée était de vivre des moments de jeu sans concurrence mais ensemble, et de découvrir des activités locales à Manosque garage solidaire a rassemblé plus de 100 jeunes et une trentaine de familles.

Trois chantiers éducatifs :

- Deux à Digne-les-Bains : Un avec H2P, un avec Mairie de Digne-les-Bains,
- Un à Manosque avec H2P.

Les chantiers permettent avec la réalisation d'une activité pour la collectivité de vivre un instant de partage interculturel, une dynamique de groupe, une reconnaissance mutuelle entre acteurs de terrains et les jeunes...

VII - Partenaires :

L'action de prévention spécialisée demande une connaissance et une collaboration avec les acteurs intervenants dans ce même espace. Tous les citer serait à risque d'erreur.

- Dispositifs territoire, administration, mairie, CMS, éducations nationale, mission locale, partenaires de proximité...

VIII - Conclusion :

La mission du service départemental de prévention spécialisée a été efficiente en 2014. Les équipes des deux antennes ont fait de la présence sociale importante « aller vers », « être avec », et ont rencontré des jeunes dans leur espace de vie et de temps. Ils ont établi des liens, des relations de confiance, ils ont été repérés comme éducateur par de nouveaux jeunes et parents. Des actions individuelles ou collectives ont vu le jour.

L'investissement des éducateurs spécialisés a été important durant l'année ceci dans le respect des règles et des principes de notre travail social.

Gérard LLORENS

Chef de service